

**DYNASTRAT**

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)**

**Forme sociale : Société par actions simplifiée (SAS)**

**Siège social : 19 Place Vendôme 75001 PARIS**

**PARIS 901 812 511**

**RAPPORT ANNUEL EXERCICE CLOS AU 29 DECEMBRE 2023**

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice composite 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER calculé coupons et dividendes réinvestis sur l'horizon de placement recommandée (5 ans minimum).

L'équipe de gestion utilise de façon active et discrétionnaire une gestion flexible et dynamique en investissant dans des OPCVM, des FIA et/ou des Fonds d'investissement ainsi que des instruments financiers dérivés. Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion cherche à mettre en oeuvre une large diversification des actifs (actions, obligations, monétaires) en électionnant des OPC sur les critères suivants: (i) La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro-économique, (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse qualitative des Fonds de l'univers d'investissement.

Dans le cadre d'une approche de gestion diversifiée d'un point de vue géographique, la SICAV pourra être exposée, exclusivement par le biais d'investissement en OPC ou en instruments financiers dérivés de 40 à 110% aux marchés d'actions internationaux. La SICAV pourra être exposée de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations (c'est-à-dire inférieure à 1 milliard d'euros) jusqu'à 25% de l'actif net. De même elle pourra être exposée de façon indirecte à des actions d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays hors OCDE (dont des pays émergents) dans la limite de 30% de l'actif net. Par ailleurs, la SICAV pourra être exposée aux marchés US dans la limite de 50% de l'actif net et aux marchés du Japon dans la limite de 30% de l'actif net. L'exposition aux produits de taux, du secteur privé ou du secteur public sans répartition prédéfinie, sera comprise entre 0 et 40% de l'actif net, sans contraintes géographiques et, sans contraintes de notation ou non notés. Etant entendu que la Société de Gestion ne recourt pas systématiquement à des notations émises par des agences de notation pour fonder ses décisions d'investissement et procède à sa propre analyse de crédit.

La SICAV pourra également être exposée jusqu'à 20% de son actif en OPC monétaires.

La SICAV peut détenir 100% de son actif net en parts et/actions d'OPCVM ou, dans la limite de 30% de son actif net, en parts ou actions de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIA) relevant de la Directive 2011/61/UE et répondant aux critères listés à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion pourra également recourir à des instruments financiers dérivés et à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition des risques action, de taux et de change.

Enfin la SICAV pourra être exposée au risque de change jusqu'à 110% de l'actif net.

La SICAV est gérée activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

# RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 AVRIL 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 29 décembre 2023.

## I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

### 1. Politique de Gestion

#### Point sur l'année 2023 écoulée

Portés par la poursuite du mouvement de désinflation et des taux longs en net recul, les marchés actions clôturent 2023 en beauté, une année qui s'est in fine révélée un très bon cru : +24,2% pour le S&P 500, +53,8% pour le Nasdaq, +19,2% pour l'Euro Stoxx 50, +12,7% pour le Stoxx 600 avec même, dans certains cas, de nouveaux plus hauts comme pour le CAC (7596 le 15/12) ou le Dow Jones (37 689,54 le 29/12).

Pourtant, l'année a commencé avec un sentiment pessimiste de la part des investisseurs craignant la remontée des taux à marche forcée, des craintes de risques récessionnistes voire de *hard landing*, de forte inertie sur l'inflation et de politiques monétaires restrictives *higher for longer*.

Cette année a également été marquée par la peur d'une crise bancaire systémique en mars (séquence qui démarre avec la faillite de la Silicon Valley Bank et qui se termine par l'absorption de Credit Suisse par UBS), et également marquée par la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient depuis début octobre !

Finalement, la rapide décrue de l'inflation dès les premières semaines de 2023, combinée à une macro beaucoup plus résiliente qu'anticipée avec notamment les Etats-Unis dont le marché de l'emploi est resté bien orienté – ont permis l'avènement d'un scénario de *soft landing* pour l'économie mondiale.

Cela a eu pour conséquence de générer, au niveau des sociétés, des marges qui se sont révélées globalement résilientes et des *top lines* qui ont continué d'être portées par des effets prix, pour une croissance des bénéfices autour de 4% en zone Euro en 2023, et de 2% aux Etats-Unis.

Au final, l'année 2023 aura été très bonne pour le crédit qui a renoué avec le rendement. L'*Investment grade* euro termine l'année à +7,9% et le *high yield* euro à +12,3%. Les Etats Unis font mieux encore avec des performances respectives de +8,3% et +12,6%. Là aussi la confirmation du scénario de *soft landing* est favorable aux obligations globalement. Les facteurs techniques ont été favorables sur l'année avec des flux entrants significatifs sur l'*Investment grade* européen (13 milliards d'euros) et le *high yield* (2,2 milliards d'euros). Côté primaire, malgré des conditions de financement plus élevées, le

marché reste actif avec plus de 550 milliards d'émission sur l'*Investment grade*, un montant supérieur à la moyenne historique. Le principal et quasi unique motif des émissions est le refinancement des dettes existantes. Le marché connaît donc une croissance limitée.

En 2023, la SICAV DYNASTRAT affiche la performance suivante :

- Part C : +10,88%

Contre +10,60% pour son indicateur de référence composite 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans calculé dividendes et coupons réinvestis.

**Les performances passées ne présagent pas des performances futures.**

Dans le contexte de marchés évoqué, la SICAV a profité de son positionnement actions (70% en moyenne sur l'année) avec une gestion active au sein d'une fourchette de delta comprise entre 40 et 95% (par l'utilisation de futures notamment en exposition et / ou en couverture).

La poche obligataire de la SICAV a été maintenue tout au long de l'année à 20% exposition en moyenne, et a également été un bon contributeur de performance principalement sur la fin d'année.

Principaux contributeurs à la performance de la SICAV :

- Le hors bilan avec une position sur les future Nasdaq en début d'année notamment
- Franklin US Opportunities (+36%)
- GS Japan Equity (+32.5%)
- JPM US select equity (+24%)

Principaux détracteurs à la performance de la SICAV :

- JPM China (-26,6%)
- Candriam Diversified Future (+2,94%)
- DNCA Invest Global Emerging Equity (+3.25%)

**Principales introductions :**

- SCOR Euro Short Term Duration High-Yield
- DPAM L bond Emerging Markets Sustainable

**Principales sorties :**

- UBAM 30 Global Leaders
- JPM invest US Equity

En fin de période, le niveau des liquidités s'établit à 12,12% (y compris les OPCVM monétaires) et l'actif net s'établit à 60,6 millions d'euros.

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	52 074 666,39
Cessions	27 820 345,96

### Intégration de critères extra-financiers

La SICAV considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, la SICAV acquiert une compréhension des enjeux sur le long terme, ce qui offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes de l'entreprise (nouvelles réglementations, perturbations technologiques, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer les connaissances fondamentales des entreprises pour sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

La SICAV a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » et à l'outil interne « ABA<sup>1</sup> ». Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'impose au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG fondées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

---

<sup>1</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.



#### RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE

- Respect des actionnaires Minoritaires
- Indépendance du Conseil et des comités
- Risques comptables
- Qualité du management
- Rémunération du CEO
- Qualité de la communication financière



#### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Management Environnemental
- Régulation et certification
- Politique climat et efficacité énergétique
- Impact biodiversité et externalités



#### RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Culture d'entreprise et gestion RH
- Climat social et conditions de travail
- Santé et sécurité
- Attractivité et Recrutement
- Formation et gestion des Carrières
- Promotion de la diversité



#### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Qualité, sécurité et traçabilité produits
- Gestion de la supply chain
- Respect des communautés locales et droits humains
- Capacité d'innovation
- Satisfaction client
- Protection des données personnelles
- Corruption et éthiques des Affaires
- Cohérence fiscale

Le processus d'investissement de la SICAV est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

La SICAV n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

### Les perspectives pour 2024

Pour 2024, au sortir d'une année particulièrement porteuse pour les marchés actions et alors qu'un consensus autour d'un scénario de « soft landing » prédomine sur les marchés, plusieurs incertitudes demeurent (environnement géopolitique, période électorale, politique monétaire et prévisions économiques). Par ailleurs, avec des liquidités qui restent largement rémunérées, le marché obligataire continue d'offrir des rendements attractifs et l'accès au crédit demeure difficile. Dans ce contexte, les publications annuelles des entreprises mais surtout les perspectives affichées seront déterminantes pour le positionnement du portefeuille. L'équipe de gestion conservera quoiqu'il en soit sa discipline sur la qualité extra-financière des véhicules sélectionnés et leur niveau d'endettement tout en cherchant des opportunités d'investissement dans les segments qui ont souffert du cycle de resserrement monétaire.

L'année 2024 s'annonce favorable au marché du crédit. La faible croissance est un contexte économique favorable à la classe d'actifs globalement, la baisse potentielle des taux pourrait être un contributeur à la performance. Les niveaux de rendement continuent à attirer de nouveaux flux et le primaire devrait se limiter à des refinancements, soutenant ainsi la performance du marché. Toutefois,

une plus grande dispersion pourrait apparaître entre les entreprises, la hausse des charges financières s'inscrivant au compte de résultat au fur et à mesure des refinancements. Elle pourrait devenir problématique pour les sociétés les plus fragiles opérationnellement.

### **Loi Energie-Climat Rapport article 29**

Conformément à 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2022 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».

### **Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :**

La SICAV promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Elle n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant elle ne prévoit pas d'investir une proportion minimale dans des actifs qualifiés d'investissements durables.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, la SICAV prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

La SICAV peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin

2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements de la SICAV dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La SICAV est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

## Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

Dénomination du produit : Dynastrat

Identifiant d'entité juridique : 969500OUJLDW52N8I872

*Par Investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

### Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La SICAV a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

Ces caractéristiques sont approchées de deux façons différentes, selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

#### Fonds DNCA Finance

La société de gestion s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, la SICAV a principalement pris en compte au travers des OPC sous-jacents pour les émetteurs privés les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.

- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance et investis tout ou en partie en émetteurs privés (ci-après « les émetteurs privés »), le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche « *best in universe* » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance investis tout ou partie en émetteurs publics (ci-après « les émetteurs publics »), le processus d'investissement et de sélection des titres a tenu compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics au moyen de l'outil propriétaire ABA, avec une approche méthodologique par notation minimale.

#### Fonds externes

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion n'est pas assurée par DNCA Finance, la promotion des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale a été réalisée au travers de la sélection d'au moins 85% de son actif net en OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Cette sélection s'est appuyée sur une notation ESG issue d'un modèle propriétaire d'analyse extra-financière des sociétés de gestion et des OPC externes, afin de s'assurer de l'alignement des stratégies ESG de ces dernières avec la politique ESG de DNCA Finance.

La SICAV n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par la SICAV.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité diffèrent selon que les OPC sous-jacents sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

#### OPC sous-jacents DNCA Finance

Les indicateurs de durabilité utilisés par la SICAV pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par la SICAV est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille de la SICAV.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau de la SICAV.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 30/12/2023	
Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	5/10
Exposition à la transition vers une économie durable	22,94% du CA

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 30/12/2023	
Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
% Exposition aux ODD	22,94% du CA
Empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi)	617,23
Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus)	937,43

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics appuyé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » à partir du mix énergétique et son évolution, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonnes de CO2/M\$ investi) du portefeuille de la SICAV.
- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau de la SICAV.
- La proportion du portefeuille investi dans des émetteurs ne respectant pas les standards internationaux (impliqués dans des controverses sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.)

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics au 30/12/2023		
Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité	
Notation ABA publique	3,8	
Profil « Climat » / Mix Énergétique	Bio & déchets	7,52%
	Renouvelable	2,98%
	Hydraulique	2,34%
	Géothermie	1,43%
	Nucléaire	10,31%
	Pétrole brut et GNL	34,4%
	Gaz Naturel	30,68%
	Charbon	10,39%
	Tourbe	0,02%
Intensité carbone		353
% d'émetteurs ne respectant pas les standards internationaux par rapport aux actifs émetteurs publics gérés par DNCA Finance		0%

#### OPC sous-jacents externes

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion est assurée par une société de gestion externe, l'indicateur de durabilité principal était la notation des sociétés de gestion réalisée à partir du modèle d'analyse extra-financière du pôle Multigestion de DNCA Finance, sur la base d'un questionnaire propriétaire intégrant la dimension Finance Durable à travers plusieurs critères.

Cet indicateur est en cours de déploiement par les équipes de DNCA Finance ; il sera calculé et publié à l'issue du processus de notation de l'ensemble des OPC sous-jacents externes.

- ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable

*Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non applicable

*La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La SICAV tenait compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à piloter et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de la Trajectoire Climat de DNCA Finance,
- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise pour les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance,
- Pour les OPC sous-jacents externes, la prise en compte des principales incidences négatives a constitué un critère de sélection des OPC et des SGP externes.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel de la SICAV.



## Quelles ont été les principaux Investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2022).

OPC sous-jacents	% d'actifs
Ostrum SRI Money Plus	8,99%
Neuberger Berman Short Term Euro Bond	8,48%
Franklin US Opportunities	7,05%
DPAM Invest Equities Euroland	5,95%
DNCA Opportunités Zone Euro	5,94%
Ishares MSCI World SRI Eur Hedge	5,24%
Invesco Euro Equity	4,80%
BNP P S&P 500 ETF	4,76%
Helium Performance	4,32%
DNCA Invest Norden Europe	4,09%

DNCA Finance a entamé des travaux afin de transparer les OPC sous-jacents et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.



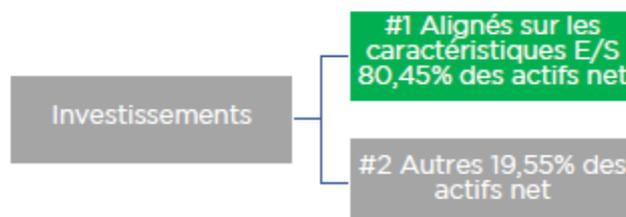
## Quelle était la proportion d'Investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 30 décembre 2023, la SICAV a investi 80,45% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. La partie restante du portefeuille d'investissement de la SICAV (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

Ces chiffres ne concernent que les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les données des OPC sous-jacents de sociétés de gestion externes détenus par la SICAV ne sont pas encore disponible à ce jour. DNCA Finance a entamé des travaux afin de transcrire les OPC sous-jacents détenus et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.



Dans quelle mesure les Investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

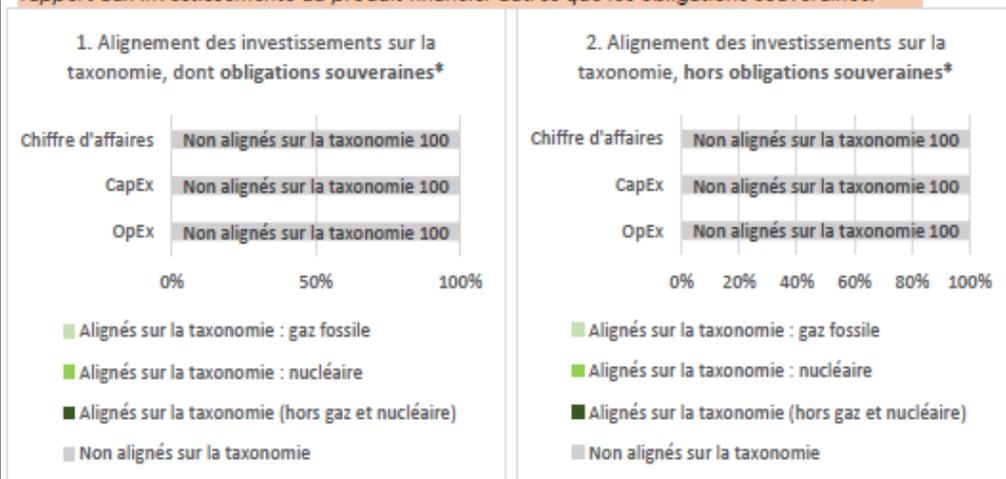
Non applicable

• Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Non applicable

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



**Quelle était la part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la part d'Investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



**Quels étaient les Investissements Inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La SICAV pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité de la SICAV ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

La stratégie d'investissement de la SICAV a visé à sélectionner des titres (produits de taux, actions et assimilés, OPC) selon les critères suivants, associés à une démarche extra-financière :

- La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro-économique,
- La sélection des titres et des OPC appuyée sur une analyse quantitative ESG telle que décrite dans le prospectus (notation ABA et questionnaire propriétaire DNCA Finance).

OPC sous-jacents DNCA Finance

Emetteurs privés

Concernant les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance, l'équipe de gestion s'est appuyée sur la notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise.

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

#### *Emetteurs publics*

S'agissant des investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 7 dimensions comprenant :

- La Gouvernance : Etat de droit, respect des libertés, qualités des institutions et du cadre réglementaire,
- Politique : vie démocratique,
- Santé : démographique et qualité de vie,
- Education et formation,
- Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,
- Climat : risques et politique énergétique,
- Ecosystèmes : ressources et protection.

Les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion de la SICAV (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).

En outre, DNCA Finance a mis en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *worst offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD) et la *Task-force on Nature related Financial Disclosure* (TNFD).

Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté [ici](#).

#### OPC sous-jacents externes

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion autres que DNCA Finance, DNCA Finance a mis en place un modèle propriétaire d'analyse extra-financière fondée sur deux niveaux :

- 1<sup>er</sup> niveau : une analyse des sociétés de gestion externes en 7 axes :
  - La politique RSE,
  - La politique d'investisseur responsable,
  - L'analyse du processus ESG,
  - La politique des risques en matière de durabilité,
  - La politique des incidences négatives
  - La politique d'exclusions
  - L'innovation et communication
- 2<sup>ème</sup> niveau : une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection d'OPC sous-jacents :

De manière non exhaustive, nous avons analysé le nombre de critères retenus, l'évaluation du modèle interne ESG, le nombre d'analyste ESG, etc.

Six autres piliers complémentaires d'analyse viennent renforcer notre sélection

- L'analyse du processus ESG appliqué au fonds
- L'analyse des labels
- La gestion du risque de durabilité
- La gestion des incidences négatives
- L'analyse des exclusions
- L'analyse des reportings



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence durable ?**

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

## **2. Résultat de l'exercice**

L'actif net au 29/12/2023 était de 60 400 690,85€ contre 32 510 103,70€ au 30/12/2022.

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 92,64€, contre 83,55€.

## **3. Frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

DNCA Finance exerce l'ensemble des droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont DNCA Finance assure la gestion de manière directe ou par délégation et pour lesquels elle est responsable de leur exercice.

Par principe, DNCA Finance met tout en œuvre pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales relatives aux titres détenus en portefeuille par tout OPC. Par exception, DNCA Finance peut ne pas voter pour un nombre limité de ces Assemblées Générales si les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

La proportion d'Assemblées Générales auxquelles DNCA Finance vote au cours de l'année fait l'objet d'une information spécifique dans le « Rapport sur l'exercice des droits de vote » de l'année considérée.

DNCA Finance vote aux Assemblées Générales nécessitant de bloquer les titres concernés pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote.

## **5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dnca-investments.com>

## **6. Politique de rémunération**

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 32,2 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 15,3 millions d'euros ;

- montant total des rémunérations variables : 16,9 millions d'euros :

dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 4,3 millions d'euros ;

dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 12,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2023 a été de 170.

## **7. Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

#### **8. Evènements intervenus au cours de la période**

- 01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité du DICI selon le modèle DIC PRIIPS issu du Règlement (UE) n° 1286/2014
- 01/09/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise à jour des modalités de souscription et de rachat avec anciennement : Les souscriptions et les rachats sont possibles en montant ou en quantité.
- 01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits gates
- 01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille dorénavant frais de fonctionnement et autres services
- 01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe précontractuelle accompagnant le prospectus conformément aux exigences du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ; Mise à jour réglementaires de la trame des annexes SFDR intégrant la proportion minimale d'investissement durable pour les activités liées à l'énergie nucléaire et le gaz fossile.
- 29/12/2023 Caractéristiques de gestion : mise à jour de l'article 8 des statuts

#### **II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de -1 002 567,50€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -258 466,16€, s'élève à -1 261 033,66€. Conformément aux statuts, je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -1 261 033,66€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 753 542,72€. Je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de 753 542,72€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

#### **III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

J'ai indiqué au commissaire aux comptes qu'aucune convention, à laquelle l'article L 227-10 du code de commerce est applicable, n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la SICAV et son dirigeant ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

En effet aucune des personnes visées ci-dessus ne m'a informé avoir connaissance d'une convention réglementée à laquelle l'article L 227-10 est applicable.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes qui vous sera soumis prendra acte de cette information.

Néant

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>59 770 211,61</b>	<b>30 546 657,24</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>59 485 406,89</b>	<b>30 477 747,24</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	59 485 406,89	30 477 747,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>284 804,72</b>	<b>68 910,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	284 804,72	68 910,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>436 373,17</b>	<b>201 724,79</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	436 373,17	201 724,79
<b>Comptes financiers</b>	<b>989 220,87</b>	<b>1 941 891,87</b>
<b>Liquidités</b>	<b>989 220,87</b>	<b>1 941 891,87</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>61 195 805,65</b>	<b>32 690 273,90</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	60 908 181,79	34 073 984,10
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	753 542,72	-805 131,81
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-1 261 033,66	-758 748,59
<b>Total des capitaux propres</b>	60 400 690,85	32 510 103,70
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	115 530,72	68 910,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	115 530,72	68 910,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	115 530,72	68 910,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	679 584,08	111 260,20
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	679 584,08	111 260,20
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	61 195 805,65	32 690 273,90

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
NQXXH4F00002 E-MINI NASD 0324	1 538 638,83	0,00
Total Indices	1 538 638,83	0,00
Total Contrats futures	1 538 638,83	0,00
Options		
Indices		
OESXG4P00005 OESX/0224/PUT /4,525 OPTION ESTOXX	4 574 001,66	0,00
Total Indices	4 574 001,66	0,00
Total Options	4 574 001,66	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	6 112 640,49	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>6 112 640,49</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	2 502 485,54	
Indices		
RTAXH4F00002 MINI RUSSEL 0324	2 313 471,62	0,00
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	0,00	1 627 550,00
Total Indices	2 313 471,62	1 627 550,00
Total Contrats futures	4 815 957,16	1 627 550,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	4 815 957,16	1 627 550,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>4 815 957,16</b>	<b>1 627 550,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 138,75	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>11 138,75</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	932,36
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>932,36</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>11 138,75</b>	<b>-932,36</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 013 706,25	273 633,07
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 002 567,50</b>	<b>-274 565,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-258 466,16	-484 183,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-1 261 033,66</b>	<b>-758 748,59</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### **1. Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### **2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### **3. Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### **4. Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>Assiette</b>
C	FR0014003900	2,2 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC taux maximum	Actif net

## Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0014003900	1,50% TTC maximum de l'actif net

## Commission de surperformance

Frais facturés	Assiette	Taux barème Action C
Commission de surperformance*	Actif net	20% TTC de la performance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER

\*Modalité de calcul de la commission de surperformance :

### Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée. 20% TTC représente la différence entre l'actif de la SICAV avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER (calculé coupons et dividendes réinvestis, cours de clôture) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que de la SICAV.

### Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance de la SICAV est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé de la SICAV est supérieur à celui de l'actif de référence. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

**Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé de la SICAV est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si la SICAV enregistre une performance négative pour autant que la SICAV surperforme son indice de référence.**

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise, et sera prélevée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.

L'exemple ci-dessous illustre les modalités de calcul de la commission de surperformance, le mécanisme de rattrapage et l'incidence potentielle sur le rendement des investissements :

Année	Valeur liquidative	Actif de référence	Benchmark	Performance nette	Sous-performance comparée à l'actif de référence à compenser dans les années suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
N1	105,00	100	100	5%	0%	Oui
N2	110,25	105	105	0%	0%	Non
N3	105,74	106	106	-5%	-5%	Non, sous-performance non compensée
N4	108,91	106	106	3%	-2%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N5	110,04	105	105	2%	0%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N6	121,04	110	110	5%	0%	Oui, sous-performance résiduelle compensée
N7	132,87	115	115	5%	0%	Oui
N8	116,46	112	112	-10%	-10%	Non, sous-performance
N9	116,67	110	110	2%	-8%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N10	121,17	112	112	2%	-6%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N11	124,70	113	113	2%	-4%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N12	125,80	114	114	0%	<u>0%</u> <sup>2</sup>	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N13	127,19	113	113	2%	0%	Oui, sous-performance résiduelle compensée
N14	121,67	115	115	-6%	-6%	Non, sous-performance
N15	120,87	112	112	2%	-4%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N16	125,49	114	114	2%	-2%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N17	119,41	113	113	-4%	-6%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N18	116,24	110	110	0%	<u>-4%</u> <sup>3</sup>	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N19	124,27	112	112	5%	0%	Oui sous-performance résiduelle compensée, surperformance de 1% (-4%+5%) payable

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31 décembre 2022.

<sup>2</sup> La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (année 13) est de 0% (et non de -4%) compte tenu du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'a pas été totalement compensée (-4%) n'est plus pertinente puisque la période de cinq ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

<sup>3</sup> La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (année 19) est de 4% (et non de -6%) compte tenu du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'a pas été totalement compensée (-2%) n'est plus pertinente puisque la période de cinq ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Obligations convertibles : 0,025% TTC EMTN simple : forfait max 40€ TTC Bons de souscriptions 0,025% TTC Warrants : 0,025% TTC Certificats cotés : forfait max 40€ TTC  Marché à terme Eurex Monep Options 0.40% TTC max, minimum 7€ Futures 2€/lot TTC max  OPC : forfait 180€ TTC maximum  Prélèvement sur chaque transaction		100	

## 5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.  
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

## **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **7. Description des garanties reçues ou données**

**Garantie reçue :**

Néant

**Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>32 510 103,70</b>	<b>3 596 084,76</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	27 975 287,35	31 535 661,25
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 548 824,53	-1 477 982,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	483 929,68	77 044,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-471 447,30	-222 655,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 306 808,33	327 153,60
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-728 454,75	-461 498,09
Frais de transaction	-12 273,45	-9 726,79
Différences de change	-8 847,88	-15 078,47
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 746 445,67	-494 524,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 298 645,05	-447 800,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-447 800,62	46 723,41
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	150 531,53	-69 810,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	81 621,53	-68 910,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-68 910,00	900,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 002 567,50	-274 565,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>60 400 690,85</b>	<b>32 510 103,70</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Indices	6 112 640,49	10,12
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>6 112 640,49</b>	<b>14,26</b>
<b>Autres opérations</b>		
Indices	2 313 471,62	3,83
Devises	2 502 485,54	
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>4 815 957,16</b>	<b>3,83</b>





**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>12 976 389,50</b>
	FR0012316198	DNCA OP.ZO.EU.I 4D	3 585 790,46
	LU0284395984	DNCA VALU.EUR.IC4D	1 740 562,34
	LU1366712351	DI ARC.M.-C.E.E 4D	1 795 500,00
	LU1490784953	DNCA IN.SR.N.E.I4D	2 467 308,64
	LU1694789378	DNCA INV.AL.B.I 4D	2 276 539,86
	LU2533786898	DNCA GLEM.EQ.I 4D	1 110 688,20
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>12 976 389,50</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 261 033,66	-758 748,59
<b>Total</b>	<b>-1 261 033,66</b>	<b>-758 748,59</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 261 033,66	-758 748,59
<b>Total</b>	<b>-1 261 033,66</b>	<b>-758 748,59</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	753 542,72	-805 131,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>753 542,72</b>	<b>-805 131,81</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	753 542,72	-805 131,81
<b>Total</b>	<b>753 542,72</b>	<b>-805 131,81</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
09/06/2021	C1 PART CAPI C*	300 100,00	3 001,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI C	3 596 084,76	36 153,9731	99,46	0,00	0,00	0,00	-2,71
30/12/2022	C1 PART CAPI C	32 510 103,70	389 083,0553	83,55	0,00	0,00	0,00	-4,01
29/12/2023	C1 PART CAPI C	60 400 690,85	651 945,6777	92,64	0,00	0,00	0,00	-0,77

\*Date de création

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	313 494,47580	27 975 287,35
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-50 631,85340	-4 548 824,53
Solde net des Souscriptions/Rachats	262 862,62240	23 426 462,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>651 945,67770</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>29/12/2023</b>
FR0014003900 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,19
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	1 013 706,25
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>29/12/2023</b>
Créances	SRD et règlements différés	436 373,17
<b>Total des créances</b>		<b>436 373,17</b>
Dettes	SRD et règlements différés	494 019,16
Dettes	Frais de gestion	185 564,92
<b>Total des dettes</b>		<b>679 584,08</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-243 210,91</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>59 485 406,89</b>	<b>98,49</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	59 485 406,89	98,49
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>436 373,17</b>	<b>0,72</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-679 584,08</b>	<b>-1,13</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>169 274,00</b>	<b>0,28</b>
OPTIONS	169 274,00	0,28
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>989 220,87</b>	<b>1,64</b>
DISPONIBILITES	989 220,87	1,64
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>60 400 690,85</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

<b>Désignation des valeurs</b>	<b>Devise</b>	<b>Qté Nbre ou nominal</b>	<b>Valeur boursière</b>	<b>% Actif Net</b>
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>59 485 406,89</b>	<b>98,48</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>7 838 040,04</b>	<b>12,98</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 079 842,81</b>	<b>6,75</b>
FR0013041530 BNPP E.S P 500 UCIT.ETF.E.HDG	EUR	182 812	2 877 387,76	4,76
FR0013412822 CM-AM MONE ISR (RC)	EUR	705	1 202 455,05	1,99
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 162 505,21</b>	<b>5,24</b>
IE00BMZ17W23 ISHS WRLD SRI EUR- D.	EUR	501 110	3 162 505,21	5,24
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>595 692,02</b>	<b>0,99</b>
LU2240056288 LONVIA AV INSTNLC EUR C.	EUR	580	595 692,02	0,99
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>51 647 366,85</b>	<b>85,50</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 595 376,70</b>	<b>5,95</b>
BE0948484184 DPAM EQUITIES EUROLAND F C.3D	EUR	11 394	3 595 376,70	5,95
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>12 968 000,99</b>	<b>21,47</b>
FR0010235507 LAZARD CRED.OPP.PC EUR SI.3DEC	EUR	1 067	1 530 142,02	2,53
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY P.IC FCP 4DEC	EUR	51,3101	5 433 104,37	9,00
FR0010913624 COMGES.RENAIS.EUROPE I SI.4DEC	EUR	8 686	2 418 964,14	4,00
FR0012316198 DNCA OPPORT.ZONE EU.I FCP 4DEC	EUR	21 417,9337	3 585 790,46	5,94
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>5 123 148,48</b>	<b>8,48</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IE00BHR3GK28 NB ULTRA EUR-I5-AC	EUR	48 168	5 123 148,48	8,48
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>29 960 840,68</b>	<b>49,60</b>
FR0010813105 CANDRIAM DIV FUTUR I FCP 5DEC	EUR	105	1 511 603,10	2,50
LU0284395984 DNCA INV.VALUE EUROP.CL.I C.4D	EUR	7 667	1 740 562,34	2,88
LU0316494474 FTIF FR.US OPP.FD I EUR C.3DEC	EUR	97 839	4 258 931,67	7,05
LU0906985758 GS JAPAN EQ.OC USD H.EUR C.3D	EUR	61 359	1 709 461,74	2,83
LU0912262358 HELIUM PERFORMANCE CL.S CAPIT.	EUR	1 731	2 607 687,45	4,32
LU1240329117 INVESCO EURO EQUITY F.C ACC 3D	EUR	75 600	2 897 748,00	4,80
LU1255011410 JPM CHINA A SHARE OPPO.SIC 3D	EUR	52 443	1 066 690,62	1,77
LU1331972494 ELEVA ABS.RET.EUROPE IC EUR 2D	EUR	1 726	2 250 531,40	3,73
LU1366712351 DI ARCHER MID-CAP E.I C.EUR 4D	EUR	8 208	1 795 500,00	2,97
LU1490784953 DNCA INV.SRI.N.E.EUR CL.I 4DEC	EUR	11 576	2 467 308,64	4,08
LU1497739240 SCOR F.-EU.S.T.D.H.Y.IC EURC3D	EUR	1 994	2 219 481,52	3,67
LU1694789378 DNCA INVEST ALPHA BONDS I 4DEC	EUR	18 438	2 276 539,86	3,77
LU1962513328 CAND.AREMN I EUR SICAV 3DEC	EUR	1 178	2 048 106,14	3,39
LU2533786898 DNCA GLOBAL EMERG.EQUITY I 4D	EUR	81	1 110 688,20	1,84
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>169 274,00</b>	<b>0,28</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>-61 849,86</b>	<b>-0,10</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
MARF.USD Appels marge futures	USD	-68 430,69	-61 849,86	-0,10
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>61 849,86</b>	<b>0,10</b>
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	USD	-20	-15 591,11	-0,03
NQXXH4F00002 E-MINI NASD 0324	USD	-5	-38 089,75	-0,06
RTAXH4F00002 MINI RUSSEL 0324	USD	25	115 530,72	0,19
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>169 274,00</b>	<b>0,28</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>169 274,00</b>	<b>0,28</b>
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>169 274,00</b>	<b>0,28</b>
OESXG4P00005 OESX/0224/PUT /4,525	EUR	214	169 274,00	0,28

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



**DYNASTRAT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**DYNASTRAT**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
DNCA FINANCE  
19, place Vendome  
75001 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable DYNASTRAT relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DYNASTRAT

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.04.18 15:20:16 +0200

